



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session Deuxième Commission

Point 19 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,
M. Stefano Stefanile (Italie), à l'issue de consultations sur le projet
de résolution A/C.2/67/L.29**

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/239 du 24 décembre 2008, 64/193 du 21 décembre 2009, 65/145 et 65/146 du 20 décembre 2010, et 66/191 du 22 décembre 2011, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007, 2008/14 du 24 juillet 2008, 2009/30 du 31 juillet 2009, 2010/26 du 23 juillet 2010, 2011/38 du 28 juillet 2011 et 2012/31 du 27 juillet 2012 du Conseil économique et social,

Rappelant également le document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence²,

¹ Résolution 60/10.

² Résolution 63/303, annexe.



Rappelant sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Réunion³,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le document publié à l'issue de la Conférence sous le titre « L'avenir que nous voulons »⁴,

Prenant acte du résumé, établi par son président, du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement tenu à New York les 7 et 8 décembre 2011⁵,

Prenant acte également du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York, les 12 et 13 mars 2012, avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED⁶,

Prenant acte en outre du résumé de la manifestation spéciale que la Commission du développement social a consacrée au financement du développement social le 3 février 2012, pendant sa cinquantième session,

Prenant acte de la manifestation spéciale consacrée aux mécanismes novateurs de financement du développement, qui a eu lieu le 12 juillet 2012, au cours de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social,

Prenant note des travaux en cours sur les sources innovantes de financement du développement, notamment au sein d'instances telles que le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général sur l'application et le suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁷, sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement⁸ et sur les mécanismes innovants de financement du développement⁹,

Prenant également acte de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2012 : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*¹⁰, publiée en juillet 2012,

Profondément préoccupée par les répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale, notamment sur le développement, consciente de ce que, en dépit des efforts notables faits pour y remédier, l'économie mondiale demeure dans une phase difficile marquée par des facteurs de risque importants, notamment des perturbations sur les marchés mondiaux des finances et des produits de base, des taux élevés de chômage et d'endettement dans plusieurs pays et des difficultés budgétaires généralisées, qui menacent la reprise économique mondiale, et de ce que les mesures prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale n'ont eu que des effets limités, et soulignant qu'il faut continuer à rechercher des

³ Résolution 65/1.

⁴ Résolution 66/288, annexe.

⁵ A/66/678.

⁶ A/67/81-E/2012/62.

⁷ A/67/339.

⁸ A/67/353.

⁹ A/66/334.

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.1.

solutions permettant de remédier aux fragilités systémiques et aux déséquilibres existants et à s'efforcer de réformer et renforcer le système financier international,

Réaffirmant que, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il faut mobiliser des ressources importantes auprès de sources diverses et faire un bon usage des financements obtenus, de façon à appuyer énergiquement les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir le développement durable, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures inspirées du document final de la Conférence, et pour réaliser les objectifs du développement durable,

Prenant note avec satisfaction de la manifestation parallèle organisée par sa Deuxième Commission sur le thème « Crise de la dette souveraine et restructuration : enseignements tirés et mécanismes proposés pour régler le problème de la dette »,

1. *Réaffirme* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹¹ dans son intégralité, son intégrité et sa globalité, et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable, et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés au niveau international par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement visant à élargir les perspectives de développement des pays en développement, compte tenu de la situation propre à chacun, dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté;

3. *Affirme une nouvelle fois* qu'elle est déterminée à promouvoir et renforcer le partenariat mondial pour le développement pour en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire¹², le Consensus de Monterrey¹¹, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)¹³, le Document final du Sommet mondial de 2005¹, la Déclaration de Doha intitulée « Financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »¹⁴, le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et ses répercussions sur le développement², le document final intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement »³, qu'elle a adopté à l'issue de sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le

¹¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹² Voir résolution 55/2.

¹³ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

¹⁴ Résolution 63/239, annexe.

développement, et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁴;

4. *Rappelle* l'importance de l'engagement général de créer des sociétés justes et démocratiques aux fins du développement, souscrit dans le Consensus de Monterrey;

5. *Réaffirme* qu'il importe d'honorer l'engagement qui a été pris d'adopter des politiques rationnelles et d'assurer une conduite avisée des affaires publiques à tous les niveaux et la primauté du droit;

6. *Réaffirme également* que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et promouvoir une économie dynamique, et qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement, y compris en ce qui concerne le financement des politiques de développement et les ressources qui y sont expressément consacrées;

7. *Considère* que la mobilisation de ressources financières pour le développement et la bonne utilisation de toutes ces ressources sont un élément essentiel du partenariat mondial pour le développement, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales, de même qu'un environnement intérieur et international propice sont des moteurs clés du développement;

8. *Considère également* qu'une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim;

9. *Rappelle* que les États Membres sont résolus à améliorer et renforcer les moyens de mobilisation des ressources intérieures et les institutions chargées des finances publiques, grâce, notamment, à la modernisation des régimes fiscaux et à l'adoption de mesures rendant plus efficace la perception des impôts, et en élargissant l'assiette fiscale et en permettant de prévenir l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, et rappelle que, si chaque État est certes responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action que les pays ont entreprise dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation de la communauté internationale à ce règlement;

10. *S'inquiète vivement* des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement aux conséquences de la crise, il faut donner rapidement effet à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement;

11. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans le but de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et d'empêcher que des ressources soient détournées d'activités

indispensables pour le développement, rappelle que, pour ce faire, il faut des institutions solides à tous les niveaux et notamment des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et une plus grande transparence, constate que les pays en développement ont fait des efforts et des progrès dans ce sens, prend note de l'engagement renforcé des États qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption¹⁵ ou y ont adhéré, et exhorte à cet égard tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier cet instrument ou d'y adhérer;

12. *Réaffirme* qu'il importe de prendre des mesures pour mettre un frein aux flux financiers illicites à tous les niveaux, de favoriser la diffusion de l'information sur les opérations financières et d'accroître la transparence de cette information, et note que, face à ce problème, il est essentiel d'agir plus énergiquement, tant au niveau national que sur le plan multinational, notamment en apportant un soutien et une assistance technique aux pays en développement pour leur permettre de renforcer leurs moyens;

13. *Souligne* que les gouvernements doivent mener une action plus efficace afin que le marché soit soumis à une réglementation appropriée servant l'intérêt public et, à cet égard, est consciente de la nécessité de mieux réglementer les marchés financiers en vue de favoriser la stabilité économique et une croissance soutenue et équitable qui profite à tous;

14. *Souligne également* qu'il faut continuer de mettre en place dans les pays, dans le respect des législations nationales, des plans directeurs et cadres réglementaires qui encouragent l'initiative publique et privée, notamment à l'échelon local, et qui assurent le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur des entreprises tout en favorisant l'accroissement des revenus et leur répartition équitable, la hausse de la productivité, l'autonomisation des femmes, la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement, et rappelle qu'il importe de veiller à ce que la croissance profite à tous grâce au renforcement des moyens d'action individuels et collectifs;

15. *Note* que les investissements directs étrangers sont une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures propres à encourager et à faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissement direct, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises; demande aux pays en développement de continuer à s'efforcer de créer, à l'échelon national, des conditions propres à attirer les investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible, garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété; et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser auprès de toutes les sources des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales;

16. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et réaffirme également qu'un système commercial multilatéral universel, fonctionnant selon des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable et une libéralisation véritable du commerce peuvent jouer un rôle essentiel en stimulant la croissance économique et le

¹⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

développement à l'échelle mondiale, ce qui profiterait à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement;

17. *Souligne* qu'il faut résister à la tentation du protectionnisme et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce;

18. *Se déclare vivement préoccupée* par l'absence de progrès des négociations du Cycle de Doha tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, invite de nouveau à manifester la souplesse et la volonté politique voulues pour faire sortir les négociations de l'impasse où elles se trouvent actuellement et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, qui auront une portée globale, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha¹⁶ en matière de développement, à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en date du 1^{er} août 2004¹⁷, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005¹⁸;

19. *Met l'accent* sur le fait qu'il est primordial que tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement se concrétisent, et notamment que de nombreux pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement des pays en développement à l'horizon 2015, 0,15 % à 0,20 % étant réservé aux pays les moins avancés, et prie instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement des pays en développement;

20. *Souligne* que l'aide publique au développement joue un rôle essentiel par son effet de levier et par le fait qu'elle complète et assure durablement le financement du développement des pays et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance durable, partagée et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté, et accueille avec satisfaction les mesures visant à accroître l'efficacité et la qualité de l'aide dans le respect des principes fondamentaux de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle;

21. *Insiste* sur la nécessité de renforcer et d'étayer la coopération Sud-Sud, tout en continuant de souligner que celle-ci ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter, et demande qu'il soit pleinement donné

¹⁶ Voir A/C.2/56/7, annexe.

¹⁷ Organisation mondiale du commerce, document WT/L/579 et Corr.1.

¹⁸ Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC.

effet au document final adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009¹⁹;

22. *Estime* que les mécanismes de financement innovants peuvent aider les pays en développement qui décident d'y recourir à mobiliser, à titre volontaire, des ressources supplémentaires aux fins de leur développement et que ces mécanismes doivent venir en complément des sources traditionnelles de financement et non s'y substituer et, tout en relevant les progrès considérables réalisés à ce jour en ce qui concerne les mécanismes de financement innovants, souligne qu'il importe de transposer à plus grande échelle les initiatives actuelles et de mettre en place de nouveaux mécanismes, selon qu'il conviendra;

23. *Souligne* qu'il est particulièrement important, pour promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement, d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable au problème de leur dette;

24. *Souligne également* qu'il ne peut y avoir de croissance que si la dette est supportable et qu'il importe à cet égard que la dette soit gérée au mieux pour que les objectifs de développement nationaux, y compris les objectifs du Millénaire, puissent être atteints, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en général, coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et l'investissement productif, et suivies de fortes réductions des dépenses publiques, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables;

25. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, selon qu'il y a lieu, et encourage à cette fin la poursuite d'un dialogue libre, transparent et ouvert à tous;

26. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international en vue de remédier aux problèmes posés par la crise financière et économique, afin de rétablir une croissance créatrice d'emplois de qualité, de réformer et renforcer les systèmes financiers et de créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée;

27. *Considère* qu'il faut continuer d'améliorer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux et qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

28. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques au niveau international, prend note à cet égard des décisions importantes prises récemment concernant la réforme des dispositifs de gouvernance des institutions de Bretton Woods, des quotes-parts et de la répartition des droits de vote dans ces institutions, qui visent à mieux refléter les réalités actuelles, à améliorer la représentation des pays en développement et à leur assurer une

¹⁹ Résolution 64/222, annexe.

participation accrue, et réaffirme qu'il importe de réformer la gouvernance de ces institutions de façon à ce qu'elles deviennent plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes;

29. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation ont un rôle important à jouer, chacun dans les limites de son mandat, pour faire progresser le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, y compris en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire, et réaffirme en outre qu'elle est fermement résolue à prendre des mesures pour que le système des Nations Unies soit dynamique, bien coordonné, cohérent et efficace dans l'appui qu'il apporte à la réalisation desdits objectifs;

30. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable que les commissions régionales participent davantage au processus mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement, notamment en fournissant aux États Membres des analyses et des conseils techniques;

31. *Réaffirme* qu'il importe de veiller à ce que soit mis en place un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

32. *Rappelant* les paragraphes 255, 256 et 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et insistant à cet égard sur la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination afin d'éviter le chevauchement des activités de suivi du financement du développement;

33. *Décide* d'organiser des consultations libres, transparentes et ouvertes à tous afin d'examiner les modalités du financement du développement et de réfléchir notamment aux différents moyens possibles de renforcer ce processus et d'en rapprocher les différents éléments de manière à ce qu'ils fonctionnent de manière intégrée, en tenant compte des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement⁸;

34. *Rappelle* qu'elle a décidé, en application du paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, d'examiner la nécessité de convoquer d'ici à 2013 une conférence de suivi sur le financement du développement, et qu'elle a aussi décidé de tenir des consultations en vue de prendre d'ici à 2013 une décision définitive sur la question;

35. *Décide* de tenir le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies au deuxième semestre de 2013 et prie le Secrétaire général de rédiger, en s'inspirant des modalités retenues pour le cinquième Dialogue de haut niveau, une note sur l'organisation des travaux de cette réunion dont elle sera saisie avant la fin de sa soixante-septième session;

36. *Salue* les travaux du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et l'encourage à poursuivre l'exécution de son mandat, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile;

37. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs éventuels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du

développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental de suivi de la question du financement du développement qui soit renforcé, plus efficace et ouvert à tous;

38. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 » et prie le Secrétaire général de lui présenter à ce titre une évaluation analytique de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que sur l'application de la présente résolution, dans un rapport annuel qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées.
